

**COMPTE-RENDU
COMITE SYNDICAL**

Séance du : 30 mai 2018

Date de convocation : 04 mai 2018 – 24 mai 2018 (OJ modifié)

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 25

Nombre de délégués syndicaux présents avec voix : 20

Nombre de délégués syndicaux absents : 5

Nombre de votants : 20 + 1 pouvoir = 21

L'an deux mille dix-huit, le trente mai à 18 heures, le Comité Syndical du PETR Cœur des Hauts de France, légalement convoqué, s'est réuni dans ses locaux à Péronne sous la présidence de Philippe CHEVAL,

Membres présents votants :

- **CC de Haute Somme** : Guy BARON – Claude COULON – Eric FRANCOIS (pouvoir de Maryse FAGOT) – Arnold LAIDAIN – Olivier HENNEBOIS (représentant Thérèse DHEYGERS) – Jacques VANOYE (représentant Dominique CAMUS)
- **CC de l'Est de la Somme** : Christian AVY – Julie CODRON – Vincent JOLY – Frédéric LECOMTE – André SALOME – Bertrand VERMANDER – Jean Marc WISSOCQ – Alain SCHIETTECATTE (représentant Hervé FRIZON)
- **CC Terre de Picardie** : Robert BILLORE – Gérard CARON – Philippe CHEVAL – Bruno ETEVE (représentant Daniel MANNENS) – Thierry LINEATTE (représentant Michel GUILBERT) – Chantal ROUVROY (représentant Régis VENDELON)

Titulaires absents excusés : JM BLONDELLE – D CAMUS (représenté par J VANOYE) – Maryse FAGOT (pouvoir à E FRANCOIS) – Valérie KUMM – Thérèse DHEYGERS (représentée par O HENNEBOIS) – Hervé FRIZON (représenté par A SCHIETTECATTE) – Michel GUILBERT (représenté par T LINEATTE) – Daniel MANNENS (représenté par B ETEVE) – Régis VENDELON (représenté par C ROUVROY)

Délégués suppléants présents non votants : Françoise RAGUENEAU – Christophe VASSENT – Magali CRAPPIER – Philippe SY – Jean Dominique PAYEN

Suppléants absents excusés : Jérôme DEPTA – Anne Marie HARLE – Yvan Marie MEURET – Françoise MAILLE.

Secrétaire de séance : Arnold LAIDAIN

Administration générale

- Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2017 (budget principal et budget annexe)
- Vote du Compte Administratif de l'exercice 2017 (budget principal et budget annexe)
- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 (budget principal et budget annexe)
- Vote du Budget Supplémentaire de l'exercice 2018 (budget principal et budget annexe)
- Durée d'amortissement des boîtes à livres
- Prise en charge des frais liés au Compte Personnel de Formation
- Extension des compétences du PETR

Aménagement – mobilité – cadre de vie

- Plan de Paysage : validation du titulaire du marché et demande de financement au titre du LEADER
- PCAET : approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour les prestations d'assistance à élaboration et mise en œuvre du PCAET

Culture

- Etude sur la lecture publique : demande de financement Leader

Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Le Comité Syndical a désigné à l'unanimité Monsieur Arnold LAIDAIN, secrétaire de séance.

Les membres du comité syndical ont été destinataires du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 11 avril 2018. Aucune remarque n'est aujourd'hui formulée quant à son contenu.

- ✓ Le procès-verbal est validé à l'unanimité des membres présents.

1 – Approbation du compte de gestion 2017 – Budget Principal

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier de Péronne et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du Syndicat Mixte pour le même exercice, il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2017 dont les résultats apparaissent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

- Section d'investissement

- . Résultat N-1 reporté : - 84 394.33 €
- . Dépenses 2017 : 147 686.72 €
- . Recettes 2017 : 125 733.16 €
- . Résultat de l'exercice : - 21 953.56 €
- . Résultat cumulé : - 106 347.89 €

- Section de fonctionnement

- . Résultat N-1 reporté : + 419 087.60 €
- . Part affectée à l'investissement en N-1 : 84 394.33 €
- . Dépenses 2017 : 736 512.21 €
- . Recettes 2017 : 589 384.67 €
- . Résultat de l'exercice : - 147 127.54€
- . Résultat cumulé : + **187 565.73 €**

. Soit un résultat global cumulé sur le total des sections de 81 217.84 €

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité approuve le Compte de Gestion du Trésorier relatif au budget principal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2 – Approbation du compte de gestion 2017 – Budget Annexe

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier de Péronne et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du Syndicat Mixte pour le même exercice, il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2017 dont les résultats apparaissent comme suit :

BUDGET ANNEXE

- Section d'investissement

- . Résultat N-1 reporté : - 9 891.90 €
- . Dépenses 2017 : 0 €
- . Recettes 2017: 14 460.75 €
- . Résultat de l'exercice : + 14 460.75 €
- . Résultat cumulé : + **4 568.85 €**

- Section de fonctionnement

- Résultat N-1 reporté : + 15 324.93 €
- Part affecté à l'investissement en n-1 : 9 891.90 €
- Dépenses 2017 : 50 377.88 €
- Recettes 2017 : 67 068.00 €
- Résultat de l'exercice : + 16 690.12 €
- Résultat cumulé : + **22 123.15 €**

. Soit un résultat global cumulé sur le total des sections de + 26 692.00 €

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité approuve le Compte de Gestion du Trésorier, relatif au budget annexe ADS pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3 – Vote du Compte Administratif de l'exercice 2017 – Budget principal

Monsieur Jacques VANOYE est désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif du budget principal.

- ✓ Considérant que le Président Philippe CHEVAL s'est retiré pour laisser la présidence à Jacques VANOYE, le Comité Syndical, à l'unanimité vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 relatif au budget principal et arrête les comptes comme suit.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	147 686.72 €	736 512.21 €
RECETTES	125 733.16 €	589 384.67 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-21 953.56 €	-147 127.54 €
Solde annuel des 2 sections	-169 081.10	
Reports exercice n-1	-84 394.33 €	334 693.27 €
Solde cumulé	-106 347.89 €	187 565.73 €
Solde cumulé des 2 sections	81 217.84 €	

4 – Vote du Compte Administratif de l'exercice 2017 – Budget annexe

Monsieur Jacques VANOYE est désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif du budget annexe.

- ✓ Considérant que le Président Philippe CHEVAL s'est retiré pour laisser la présidence à Jacques VANOYE, le Comité Syndical, à l'unanimité vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 relatif au budget annexe ADS et arrête les comptes comme suit.

PETR Cœur des Hauts de France
Département de la Somme

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	0.00 €	50 377.88 €
RECETTES	14 460.75 €	67 068.00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 14 460.75 €	+ 16 690.12 €
Solde annuel des 2 sections	31 150.87 €	
<i>Reports exercice n-1</i>	. 9 891.90 €	+ 5 433.03 €
Solde cumulé	+ 4 568.85€	+ 22 123.15 €
Solde cumulé des 2 sections	+ 26 692.00 €	

5 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 – Budget principal

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT à affecter = + 187 565.73 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

. Solde d'exécution cumulé d'investissement (D 001) : - 106 347.89 €

. Solde des Restes à Réaliser d'investissement : 0 €

SOIT un déficit d'investissement : - 106 347.89 €

SOIT un besoin en autofinancement : - 106 347.89 €

✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité décide de reprendre le résultat comme suit :

- . Compte 1068 (recettes) : 106 347.89 € afin de couvrir un besoin de financement en investissement.
- . Chapitre 002 (recettes) : 81 217.84 €, excédent reporté en section de fonctionnement.

6 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 – Budget annexe

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT à affecter = + 22 123.15 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

. Solde d'exécution cumulé d'investissement (R 001) : + 4 568.85 €

. Solde des Restes à Réaliser d'investissement : 0 €

SOIT un excédent d'investissement : + 4 568.85 €

SOIT un besoin en autofinancement : 0 €

✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité décide de reprendre le résultat comme suit :

- . Chapitre 002 (recettes) : 22 123.15 €, excédent reporté en section de fonctionnement.

7 - Vote du Budget Supplémentaire de l'exercice 2018 – Budget principal

Le budget supplémentaire reprend l'affectation du résultat.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En recettes :

	Chap	Article	Montant BP	Fonction	Propositions	Montant total (BP + BS) à la fonction concernée
Résultat de fonctionnement reporté	002	002	0.00	01	81 217.84 €	81 217.84 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

En recettes :

	Chapitre	Article	Montant BP	Fonction	Propositions	Montant total (BP + BS)
Excédent de fonctionnement capitalisé	10	1068	0.00	01	106 347.89	106 347.89

En dépenses :

	Chapitre	Article	Montant BP	Fonction	Propositions	Montant total (BP + BS)
Solde d'exécution de la section	001	001	0 €	01	106 347.89 €	106 347.89 €

RECAPITULATIF BS / BP

RECAPITULATIF BS / BP en fonctionnement

	Rappel BP+DM	Vote BS	CUMUL
DEPENSES	1 260 170.00	0.00	1 260 170.00
RECETTES	1 260 170.00	81 217.84	1 341 387.84

RECAPITULATIF BS / BP en investissement

	Rappel BP+DM	Vote BS	CUMUL
DEPENSES	139 100.00	106 347.89	245 447.89
RECETTES	160 957.00	106 347.89	267 304.89

- ✓ Le comité syndical valide à l'unanimité par chapitre les modifications ci-dessus inscrites au Budget Supplémentaire 2018 du budget principal.

8 - Vote du Budget Supplémentaire de l'exercice 2018 – Budget annexe

Le budget supplémentaire reprend l'affectation du résultat.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En recettes :

	Chap	Article	Montant BP	Fonction	Propositions	Montant total (BP + BS) à la fonction concernée
Résultat de fonctionnement reporté	002	002	0.00	01	22 123.15 €	22 123.15 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

En recettes :

	Chapitre	Article	Montant BP	Fonction	Propositions	Montant total (BP + BS)
Solde d'exécution de la section d'investissement	001	001	0.00	01	4 568.85	4 568.85

RECAPITULATIF BS / BP

RECAPITULATIF BS / BP en fonctionnement

	Rappel BP+DM	Vote BS	CUMUL
DEPENSES	85 511.00	0.00	85 511.00
RECETTES	85 511.00	22 123.15	107 634.15

RECAPITULATIF BS / BP en investissement

	Rappel BP+DM	Vote BS	CUMUL
DEPENSES	2 531.00	0.00	2 531.00
RECETTES	2 531.00	4 568.85	7 099.85

- ✓ Le comité syndical valide à l'unanimité par chapitre les modifications ci-dessus inscrites au Budget Supplémentaire 2018 du budget annexe.

9 - Durée d'amortissement des boîtes à livres

Dans le cadre de son programme d'actions culturelles, le PETR investit dans des boîtes à livres. Ces dépenses d'investissement devront être amorties.

Aussi, il est proposé d'en déterminer la durée d'amortissement : 5 ans.

Le récapitulatif des durées validées précédemment, complété des boîtes à livres :

Investissement	Durée
Casques	3 ans
Téléphonie	3 ans
Logiciel	4 ans
Divers matériel de bureau	4 ans
Boîtes à livres	5 ans
Cyclomoteurs	5 ans
Antivols cyclomoteurs	5 ans
Photocopieur	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel audiovisuel	5 ans
Vélos	7 ans
Document d'urbanisme	10 ans
Mobilier	10 ans
Panneaux signalétiques	10 ans
Totems et panneaux de communication	10 ans
Mobilier urbain (bancs, tables...)	10 ans

✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, détermine la durée d'amortissement à 5 ans.

10 - Prise en charge des frais liés au Compte Personnel de Formation

L'employeur peut, par délibération, plafonner la prise en charge des frais de formation engagés dans le cadre du CPF. Il a par ailleurs la possibilité de financer les frais de déplacements s'y rattachant.

✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- De plafonner la prise en charge des frais de formation, suivie au titre du Compte personnel de Formation, à hauteur de 450 € par accord de prise en charge, dans la limite d'un accord par an par agent.
- De ne pas prendre en compte les frais occasionnés par le déplacement des agents lors de ces formations.

11 - Extension des compétences du PETR

Le Syndicat Mixte de Développement et de Promotion du Pays Santerre Haute Somme a délibéré le 26 avril 2018 pour sa dissolution au 31/12/2018.

Or, pour assurer la continuité de service de l'Office du Tourisme, il est nécessaire que l'EPIC soit rattaché à une collectivité tutelle.

Aussi, il est proposé, pour répondre à cette obligation, d'élargir les compétences du PETR qui permettront de se substituer au Syndicat Mixte de Développement et de Promotion du Pays Santerre Haute Somme.

Proposition de modification des statuts : Ajout dans les missions et compétences du PETR

- Promotion touristique du territoire du PETR : office de tourisme intercommunautaire :
 - . Accueil et information des touristes ;
 - . Promotion touristique des groupements de communes, en coordination avec les politiques de l'agence de développement et de réservation touristiques de la Somme et du comité régional du tourisme ;
 - . Animation et Coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local ;
 - . Avis consultatif sur les projets d'équipements collectifs touristiques.

Dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique sur le territoire des communautés de communes :

- . Elaborer, concevoir et commercialiser des produits touristiques et des prestations de services touristiques ;
- . Définir la politique locale du tourisme ;
- . Administrer la taxe de séjour.

Dans un souci de transparence, les dépenses et recettes liées à cette nouvelle compétence, pourront être retracées au sein d'un budget annexe.

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'approuver la modification des statuts. Les nouveaux statuts prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2019 et s'appliqueront à l'ensemble du territoire du PETR.

12 - Plan de Paysage : validation du titulaire du marché et demande de financement au titre du LEADER
--

Il est proposé au comité de valider le choix du candidat retenu pour l'élaboration du Plan de Paysage du PETR, et de donner délégation au Président pour signer le marché et tout avenant et pièces s'y rattachant.

Au vu de l'analyse des offres, il est proposé d'attribuer le marché à : **SEED - 72-74 Rue Royale – 59800 LILLE - SIRET : 812 697 936 00019**

Motifs du choix de l'offre proposée :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères de jugement des offres énoncés au règlement de consultation : valeur technique (l'équipe dédiée à la mission, la compréhension du territoire et de ses enjeux, la méthodologie et les outils employés, le calendrier) et la valeur prix (coût total et jours effectifs de travail).

L'offre qu'il est proposé de retenir se démarque notamment pour les raisons suivantes :

- . une équipe pluridisciplinaire,
- . des modalités de concertation innovatrices, adaptées au territoire avec un fil conducteur tout au long de la méthodologie,

- un dispositif mobile permettant le recueil des données de diagnostic.

Montant de l'offre retenue : 82 550 € HT

L'aide financière FEADER via le LEADER GAL sollicitée est de 66 000 € sur un coût HT de 120 000 € HT (82 550 € + frais annexes). L'aide de l'ETAT sera de 30 000 €.

✓ Le Comité Syndical, décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'opération.
- De valider le plan de financement. En cas de financement externe inférieur au prévisionnel, le reste à charge sera supporté par le PETR.
- De donner pouvoir au Président pour signer le marché et avenant le cas échéant.
- D'autoriser le Président à signer tout document permettant la bonne exécution de cette opération.
- D'inscrire les crédits nécessaires.

13 - PCAET : approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour les prestations d'assistance à élaboration et mise en œuvre du PCAET

Pour aider les EPCI dans la réalisation de leur PCAET, de manière très opérationnelle, la FDE 80 a créé fin 2015 la commission consultative paritaire (CCP) pour la transition énergétique réunissant l'ensemble des EPCI à fiscalité propre de la Somme. Le but est de coordonner leur action dans le domaine de l'énergie, faciliter l'échange de données et leur donner un appui technique et opérationnel dans la réalisation de leur PCAET.

Le comité syndical du PETR du 11 avril dernier a validé le fait de solliciter la FDE pour réaliser une Etude de Planification Energétique. A posteriori, pour l'élaboration des autres volets du PCAET, il sera nécessaire de bénéficier de l'appui d'un bureau d'études. A cet effet, la FDE80 a constitué un groupement de commandes pour lequel il faut délibérer. L'acte constitutif a été envoyé aux membres.

Il est par ailleurs nécessaire de désigner le membre qui siègera lors de la CAO organisée dans ce cadre.

Il est précisé qu'il a été demandé de modifier l'acte constitutif présentant des erreurs relatives à la compétence sur laquelle s'appuie le PETR dans le cadre de cette étude et sur le statut de ce dernier.

✓ Le Comité Syndical, décide, à l'unanimité :

- d'adhérer au groupement de commande pour la prestation d'assistance à l'élaboration de PCAET et la passation de ses accords-cadres et marchés à bon de commande dont le coordonnateur est la FDE 80 ;
- d'autoriser le Président à notifier à la FDE 80 l'adhésion du PETR Cœur des Hauts de France au groupement dont l'Acte constitutif est joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de cette opération ;

- de désigner Jean Dominique PAYEN titulaire et Bruno ETEVE suppléant, appelés à siéger lors de la CAO organisée par la FDE ;
- De s'engager à communiquer au coordonnateur la nature et l'étendue de ses besoins en vue de la passation des marchés et accords-cadres à bon de commande, lancés par le groupement ;
- De s'engager à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés et accords-cadres à bon de commande conclus dans le cadre du groupement,
- De s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés et accords-cadres à bon de commande et à les inscrire préalablement au budget.

14 - Etude sur la lecture publique : demande de financement Leader

Le Président rappelle que dans le cadre du plan d'actions culturelles 2018, figurait une étude sur la lecture publique. Il est prévu que le rendu de cette étude porte sur un état des lieux des équipements et services des bibliothèques-médiathèques du territoire.

Une consultation (procédure adaptée) a été lancée le 07/02/2018 pour une remise des offres le 26/03/2018.

Le marché, inférieur à 25 000 € HT a été signé par le Président avec la société : **ABCD - 6 boulevard de Strasbourg – 75010 PARIS (01 55 34 99 40) - SIRET : 408 861 102 00031**

Montant de l'offre retenue : 24 975 € HT

Financement :

- Etat (DRAC) : 50 %
- FEADER : 30 %

- ✓ Le Comité Syndical, décide, à l'unanimité :
 - D'approuver l'opération.
 - De valider le plan de financement. En cas de financement externe inférieur au prévisionnel, le reste à charge sera supporté par le PETR.
 - D'autoriser le Président à signer tout document permettant la bonne exécution de cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

Dans le cadre du PETR, une conférence des maires doit être organisée au moins une fois par an. Le Président informe le comité que la conférence devrait avoir lieu le 03 juillet 2018 vers 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Arnold LAIDAIN
Secrétaire de séance



Philippe CHEVAL
Président



PETR Cœur des Hauts de France
BP 60225 – 80205 Péronne Cedex
Tel : 03 22 84 44 25
N° Siret 200 078 244 00015
Code APE 8413Z

Jacques VANOYE
Président de séance /
Compte Administratif



